

COMMUNE DE PAMPIGNY

Informations officielles



Février 2012

Informations officielles - n° 379

Sommaire :

- Police des constructions
- Conseil communal
- Bois de feu et copeaux de bois
- Déneigement
- Recensement des chiens
- Logiciel VaudTax 2011
- Bibliothèque
- Paroisse
- Police cantonale vaudoise
- Corps des Sapeurs-pompiers
- Idée cadeau
- Atelier de sculpture
- Appuis-apprentis
- Manifestations non officielles
- Objets perdus/trouvés
- Informations officielles chenilles processionnaires
- Formulaire inscription des chiens

Administration communale

Le Château - 1142 Pampigny
Tél. 021 800.03.10
Fax 021 800.03.11

Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Françoise Genoud
Tél. 021 800.03.10
controlehabitantpampigny@bluewin.ch

Bourse

Sandrine Mottet
Tél. 021 800.03.12
boursepampigny@bluewin.ch

Greffe

Béatrice Moser
Tél. 021 800.03.13
pampigny@bluewin.ch

Horaires des bureaux

Lundi de 17h00 à 19h00
Jeudi de 08h30 à 11h00

Police des constructions

Mise à l'enquête publique du 30 janvier au 1er mars 2012

Syndicat d'améliorations foncières de Pampigny : remaniement parcellaire : - modification du périmètre, - plan des ouvrages exécutés, - répartition des frais du syndicat, - répartition des frais de la mensuration.

Mise à l'enquête publique du 08 février au 08 mars 2012

Golay Terkia, Ch. des Assenges 5 : agrandissement du logement existant et création d'un studio indépendant.

Mise à l'enquête publique du 11 février au 11 mars 2012

Champendal Gilbert, Route de la Prêle 2 : Démolition du bâtiment ECA 261, construction d'un immeuble de 3 appartements, création de 15 places de parc en grille à gazon.

Conseil communal

Nous vous informons que la séance du Conseil communal aura lieu le 15 mars 2012 au lieu du 6 mars 2012.

Bois de feu et copeaux de bois

Le garde forestier, M. Yann Bornand, vend du bois de feu, vert ou sec, scié à votre convenance et même livré si nécessaire (tél. 079 616.94.64)

Déneigement des chemins privés

Tout propriétaire qui désirerait que son chemin privé soit déneigé est prié de s'adresser au bureau communal (tél. 021.800.03.10)

Recensement des chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer au bureau communal avant le 24 février 2012 :

- Les chiens achetés ou reçus en 2011, ceux nés en 2011 et restés au village
- Les chiens décédés, vendus ou donnés en 2011 et non encore annoncés

Tous les propriétaires de chiens

sont priés de bien vouloir compléter et retourner le formulaire d'annonce de chien (*nouveau formulaire*), afin de faire une mise à jour complète du fichier communal des chiens, merci de le renvoyer **d'ici au 24 février 2012**.

Nous tenons également à vous rappeler que chaque chien doit porter d'une puce électronique

pour identification. La vaccination contre la rage n'est pas obligatoire, mais conseillée par les vétérinaires. Toute acquisition ou naissance d'un chien, en cours d'année, doit être annoncée dans les 15 jours au Contrôle des habitants.

Formulaire disponible sous :
www.vd.ch/scav



Déclaration d'impôts

Nouveauté : la déclaration d'impôt par internet et « sans papier ». Des CD-ROM « VaudTax 2011 », logiciel officiel de saisie pour la déclaration d'impôts 2011 sont à votre disposition au bureau communal. Téléchargement depuis le site internet : www.vd.ch/impots.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE :



Au Château

HORAIRE : mardi 17h00 à 18h30 – jeudi 17h00 à 18h30 et 20h00 à 21h00

(fermé durant les vacances scolaires)

Paroisse du Pied du Jura - Cultes

Pas de culte à Pampigny en février 2012

<http://pieddujura.eerv.ch>



POLICE CANTONALE VAUDOISE Prévention contre les cambriolages

Malgré plusieurs arrestations, le phénomène continue !

Voici le nombre de cambriolage commis dès la tombée de la nuit ces derniers mois :

Les cambrioleurs favorisent l'accès au logement en forçant les fenêtres et les portes fenêtres, qui devraient être munies d'un verrouillage de sécurité. Les sécurités pour fenêtres peuvent également être montées ultérieurement. Consultez un serrurier ou un spécialiste en sécurité.

Liens utiles :

Etudiez la brochure « Echec aux cambrioleurs » : [http://www.skppsc.ch/1/downloads/fr/echec aux cambrioleurs 20022.pdf](http://www.skppsc.ch/1/downloads/fr/echec%20aux%20cambrioleurs%2020022.pdf)

Site prévention de la Police cantonale (cambriolages du crépuscule, protection de la serrure) et les affiches à télécharger :

www.vd.ch/fr/themes/securite/prevention/campagnes-de-sensibilisation-contre-les-cambriolages

Site de la Prévention suisse de la criminalité, sécuriser la maison ou l'appartement ! www.skppsc.ch/10/fr

Comment sécuriser une fenêtre : [http://news.skppsc.ch/fr\(2011/10/20/fag-comment-puis-je-securiser-une-fenetre](http://news.skppsc.ch/fr(2011/10/20/fag-comment-puis-je-securiser-une-fenetre)

« Agis avec
gentillesse, mais
n'attends pas de la
reconnaissance. »
Confucius



Attention arnaque

Des escrocs envoient des mails, des SMS ou des lettres sous toutes sortes de prétextes et vous proposent d'appeler un N° de téléphone pour avoir plus d'informations sur le contenu de leur message.

Pour exemple : vous pourriez recevoir une lettre ou un mail vous indiquant que telle société ne peut vous livrer un colis. Il vous est demandé d'appeler un N° de téléphone, comme le 0906 6611911 pour avoir les détails concernant ce colis.

Conseils !

Attention, les N° de téléphone commençant par 0906 sont des N° surtaxés. En appelant ce N° de téléphone, vous devrez automatiquement payer, une grosse somme directement prélevée sur votre facture de téléphone.

Lien utile :

Site de la Prévention suisse contre les escroqueries : http://www.slideshare.net/SKP_PSC/wwwjeconnaiscetteastucech-nouvelle-campagne-de-protection-de-la-population-contre-lescroquerie



Corps des Sapeurs-pompiers

Calendrier des exercices 2012			
Mardi	27 mars 2012	19h15-21h15	Cours de cadres
Mardi	03 avril 2012	19h15-21h45	Exercice
Jeudi	26 avril 2012	19h15-21h15	Cours de cadres
Samedi	05 mai 2012	13h00-16h00	Exercice principal & souper
Mardi	04 sept. 2012	19h15-21h15	Cours de cadres
Jeudi	13 sept. 2012	19h15-21h45	Exercice
Vendredi	02 nov. 2012	19h15-21h15	Exercice + souper
Vendredi	30 nov. 2012	19h00	Assemblée des cadres



Idée cadeau

Verres

Nous vous proposons des verres à vin, d'une contenance de 21,5 cl avec l'écusson de la commune de Pampigny pour le prix de Fr. 5.00 pièce

La Municipalité

Pampigny, le 1er février 2012

Atelier de sculpture

L'atelier est ouvert aux adultes tous les jeudis de 09h00 à 12h00.

Un nouveau stage de modelage de la cire (puis coulage en bronze) est prévu pour le week-end du 3 et 4 mars 2012.

Renseignements : 079 239.29.89



Appuis - Apprentis/es

Favoriser la réussite des apprentis en offrant des appuis scolaires spécifiques. Fournir l'impulsion nécessaire pour s'imposer une régularité dans le travail des cours et adopter une dynamique d'apprentissage responsable et positive.

Les cours se dérouleront en soirée entre 18 et 20h00, dans une classe de la région d'habitation des apprentis (Aubonne-Morges-Cossonay). Les apprentis participent à raison de Fr. 5.00 de l'heure aux financements des appuis.

Informations et inscriptions :

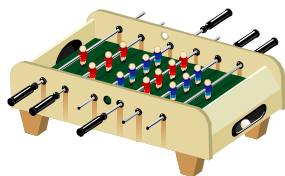
TEM-Rue du Casino 4-1400 Yverdon-les-Bains - tél. 024 425.00.14
app-app@t-e-m.ch
www.t-e-m.ch



Manifestations non officielles

Février 2012

- 08.02.12 Assemblée générale + fondue du groupe des Aînés à Sévery
- 10-12.01.12 Tournoi indoor FC Pied du Jura
- 18.02.12 Tournoi de volley + karaoké-Jeunesse Pampigny-Cottens



Mars 2012

- 10.03.12 Tournoi baby-foot + soirée old style - Jeunesse Sévery

Attention dates à retenir :

14 et 15 avril 2012—Rencontre internationale de sculpteurs de ballons « Suisse BalloonJam 2012 » à la grande salle de Pampigny avec la participation de TAMPILPE.

Site à consulter : www.tampilpe.ch ou www.suisseballoonjam.ch



Objets trouvés

En date du 25.12.2011—un bracelet bicolore (or jaune et blanc) a été trouvé à la route de l'Isle. Pour tout renseignement veuillez vous adresser à Mme Blanchoud-tél. 021 634.58.79



Informations officielles

Destruction des nids de chenilles processionnaires du pin

Le service des forêts, de la faune et de la nature, rappelle que :

En vertu de l'arrêté adopté par le Conseil d'Etat, en vigueur dès le 7 décembre 2005, sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants des fonds portant des pins ou des cèdres atteints par les chenilles sont tenus de détruire les nids dès leur apparition et **jusqu'au 15 février 2012**. Le champs d'application de l'arrêté concerne les endroits destinés à l'accueil du public, notamment les places publiques, les places de jeux, les piscines, les cours d'écoles, les jardins et les parcs.



Information générale sur les chenilles processionnaires du pin

Les poils des chenilles processionnaires du pin possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques, telles que :

- Oedèmes
- Démangeaisons
- Asthme
- Lésion oculaire



Les chenilles sont dangereuses durant un court laps de temps. Pour éviter les problèmes, il faut les détruire quand elles sont dans leurs nids, avant qu'elles ne se réveillent de leur repos hivernal et ne prennent la direction du sol.

Les chenilles sont facilement détectables par leur nid en forme de boule de coton de couleur gris argenté se trouvant généralement au bout des branches.



Destruction des nids

La lutte mécanique est la principale méthode de lutte recommandée. Elle doit être effectuée dès l'apparition des nids et jusqu'à mi-février. Elle consiste à :

- Couper les nids au sécateur et à les détruire par le feu

Pour de plus amples informations :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/forets/la-foret-vaudoise/chenilles-processionnaires/>